



Living in the UK

Sécurité sociale pour les citoyens belges résidant au Royaume-Uni



Service public fédéral
Sécurité sociale

.be

Living in the UK

Sécurité sociale pour les citoyens belges résidant au Royaume-Uni

À la suite du Brexit, la situation des Belges au Royaume-Uni a quelque peu changé, également en matière de sécurité sociale. Afin d'apporter une première réponse à certaines des questions soulevées par cette situation, le SPF Sécurité sociale a élaboré une fiche d'information.

Le SPF Sécurité sociale coordonne, en Belgique et pour la sécurité sociale, les conséquences du Brexit. En outre, nous sommes également un point de contact pour les citoyens Belges résidant à l'étranger.

Si vous avez des questions concernant votre situation spécifique, vous pouvez nous contacter par e-mail : international@minsoc.fed.be.

1. Fonctionnement de la sécurité sociale britannique

Il y a deux régimes principaux de sécurité sociale au Royaume-Uni : le National Insurance Scheme (NIS), et le National Health Service (NHS). Il existe plusieurs manières d'être couvert par la sécurité sociale au Royaume-Uni :

- Les personnes qui travaillent paient des cotisations sociales ("National Insurance Contributions" or "NICs") et reçoivent l'accès aux prestations contributives : par exemple les prestations de chômage, de maternité et les pensions d'Etat (voir point 2).
- Et simultanément, toutes les personnes qui résident légalement au Royaume-Uni ont accès aux prestations universelles, financées par les impôts : par exemple les prestations familiales, les soins de santé (voir point 3).

2. Payer ses cotisations sociales au Royaume-Uni

Dès que vous travaillez au Royaume-Uni¹, vous devez vous inscrire auprès de la National Insurance Scheme afin de recevoir un national insurance number.

Vous devrez ensuite communiquer ce numéro à votre employeur et vous pourrez ainsi bénéficier des prestations relevant de la National Insurance.

Si vous devez introduire une nouvelle demande de prestations, vous devez alors contacter le Jobcentre Plus de votre lieu de résidence.

3. Bénéficiaire de soins de santé au Royaume-Uni

Dès que vous résidez au Royaume-Uni, vous pouvez aussi vous inscrire auprès du National Health Service de votre lieu de résidence. Pour ce faire, rendez vous chez un General Practitioner. Vous obtiendrez alors un numéro du NHS. Pour en savoir plus sur l'inscription auprès d'un médecin généraliste :

[How to register with a GP surgery](#)

¹ Vous pouvez également demander un numéro d'assurance nationale avant d'avoir un emploi. Vous devez simplement prouver que vous avez le droit de travailler (c'est-à-dire que vous bénéficiez du EU Settlement Scheme ou un visa valide).

Spécificités du NHS

- Le fonctionnement du NHS diffère selon les pays du Royaume-Uni. En effet, l'Angleterre, l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord ont des politiques différentes en matière de santé. De plus, chaque pays finance le NHS sur son propre territoire.
- Le NHS est accessible pour toute personne possédant le statut de résident au Royaume-Uni³ et aux citoyens européens qui présentent leur carte européenne d'assurance maladie ou leur document S1. Lors du paiement des soins de santé, le tiers payant est alors appliqué. Vous ne devez donc pas déboursier d'argent : tous les soins sont directement pris en charge par le NHS.

En principe, pour être reconnu comme résident au Royaume-Uni, vous devez prouver que vous disposez d'une assurance maladie complète : ceci n'est cependant pas nécessaire pour demander le EU settlement Scheme⁴. Les demandes peuvent être effectuées jusqu'au 30 juin 2021⁵. Vous obtiendrez alors soit le settled status⁶ soit le pre-settled status⁷ et pourrez alors continuer de bénéficier du NHS.

- Actuellement, le NHS connaît des temps d'attente longs pour une hospitalisation, chirurgie, examen médical, suivi des traitements pour cause de réduction du personnel⁸. Cela dépend beaucoup du domaine de la médecine, de l'hôpital et du service concerné et ne concerne pas les urgences.

Pour bénéficier du tiers payant au Royaume-Uni, vous devez consulter des praticiens conventionnés par le NHS. Vous devez aussi consulter votre General Practitioner⁹ avant de voir un médecin spécialiste pour obtenir une prescription.

Vous pouvez trouver un hôpital associé au NHS proche de chez vous sur ce site internet : [Hospital search](#). Les transports en ambulance sont gratuits en cas de nécessité.

En ce qui concerne les médicaments, ces derniers sont délivrables en pharmacie sur base d'une ordonnance contre paiement d'un forfait non remboursable (£8.60 par médicament prescrit)¹⁰.

² <https://www.nhs.uk/Service-Search/GP/LocationSearch/4>

³ <https://www.expatassure.com/fr/nhs>

⁴ <https://www.gov.uk/settled-status-eu-citizens-families/what-youll-need-to-apply>

⁵ <https://www.gov.uk/settled-status-eu-citizens-families/applying-for-settled-status>

⁶ Pour les personnes qui, au jour de leur demande, ont effectué 5 années consécutives de résidence permanente au UK.

⁷ Pour les personnes qui vivaient au UK le 31.12.2020 et qui, au jour de leur demande ont effectué moins de 5 années consécutives de résidence permanente au UK.

⁸ <https://www.england.nhs.uk/statistics/wp-content/uploads/sites/2/2020/04/February-20-DTOC-SPN-JQU3J.pdf>

⁹ <https://www.nhs.uk/Service-Search/GP/LocationSearch/4>

¹⁰ <https://www.nhs.uk/using-the-nhs/help-with-health-costs/get-help-with-prescription-costs/>

Pour tout **séjour de courte durée dans l'Union européenne**, pour être couvert par le NHS en cas de soins nécessaires, il est conseillé de disposer

- d'une carte européenne d'assurance maladie existante (CEAM) émise par le Royaume-Uni pour les personnes bénéficiant du settled ou pre-settled status
- d'une UK Global Health Insurance Card (GHIC) pour les personnes qui ont fixé leur résidence au Royaume-Uni après le 31 décembre 2020

Toutes les cartes européennes d'assurance maladie existantes délivrées par le Royaume-Uni avant le 01/01/2021 restent valables jusqu'à la date d'expiration indiquée sur la carte. Les résidents britanniques ne doivent demander une nouvelle UK Global Health Insurance Card qu'après l'expiration de leur CEAM existante.

Plus d'informations sur les CEAM et les GHIC ici : [Global Health Insurance Card](#)

4. Informations pratiques générales

Si vous avez des questions ou des problèmes d'application de vos droits en tant que citoyen européen au Royaume-Uni, tant en matière de sécurité sociale que d'immigration, vous pouvez vous adresser à l'Independent Monitoring Authority¹¹².

Pour plus d'informations, voici quelques adresses utiles à contacter :

Thématique	Lien
Obtenir un National Insurance Number	https://www.gov.uk/apply-national-insurance-number
Soins de santé	https://www.nhs.uk/
National Insurance	https://www.gov.uk/national-insurance
Demander une Carte européenne d'assurance maladie	https://services.nhsbsa.nhs.uk/cra/start
Demander une UK Global Insurance Card	https://www.ghic.org.uk/Internet/startApplication.do
Conseils pratiques pour les Belges installés au Royaume-Uni	https://diplomatie.belgium.be/fr/brexit/conseils_pratiques
EU settlement Scheme	https://eu-settled-status-enquiries.service.gov.uk/start
Independent Monitoring Authority	https://ima-citizensrights.org.uk/

¹¹ Ce système de dépôt de plaintes est effectif à partir du 1er janvier 2021

¹² Pour information, le Royaume-Uni a quitté le 31 décembre 2020 le réseau européen SOLVIT de traitement de plaintes pour irrespect du droit européen par les administrations. Les dossiers impliquant le Royaume-Uni qui n'ont pas pu être traités avant cette date ont été retirés.



© 2021

SPF Sécurité sociale / DG BeSoc

Centre administratif Botanique
Finance Tower
Boulevard du Botanique 50
1000 Bruxelles

www.socialsecurity.fgov.be

Contact : international@minsoc.fed.be
Editeur responsable : Peter Samyn